

La Lettre du COPRAE

Les Actualités du COPRAE N° 83 – Octobre 2010

Publication mensuelle gratuite pour les adhérents du COPRAE et les auteurs des articles
Disponible sous format papier en abonnement annuel de 15 €, frais de port compris



BILAN DE SANTE DE LA CENTRALE DE GOLFECH : LE MEDECIN NE DIT PAS TOUT...

Le Collectif antinucléaire « Stop Golfech », dans sa publication du même nom⁽¹⁾, analyse les rapports annuels de surveillance établis par EDF pour le « Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech ».

Il faut savoir interpréter tous les chiffres et graphiques fournis, découvrir les contradictions entre ces données et les affirmations « tout va bien » de EDF, supposer les anomalies et pollutions non révélés... La centrale « en fonctionnement normal » émet des « effluents » radioactifs gazeux (surtout du tritium) et rejette dans la Garonne des produits radioactifs liquides, soit une grosse quantité de tritium : 57 300 GBq (giga becquerels) Elle rejette aussi dans le fleuve des substances chimiques dont des biocides utilisés pour combattre des amibes (*Naegleria fowleri*) et des légionelles pathogènes. Les deux réacteurs de la centrale ont consommé, en 2009, 222 millions de m³ d'eau pompés dans la Garonne et en ont évaporé, par les tours réfrigérantes, 44,3 millions. Or un décret de 2006 fixe à 42 millions de m³ la quantité d'eau évaporée à ne pas dépasser.



Quels sont les impacts sur l'environnement des rejets de la centrale ? En aval de Golfech le tritium a été constaté dans l'eau de la Garonne à un taux de 50 Bq/l (becquerels par litre). *Stop Golfech* et *Les Amis de la Terre* devaient découvrir du tritium dans des plantes aquatiques (étude en cours). EDF avoue une teneur en tritium dans du lait de 1,2 Bq/l et la présence de cobalt 58 et 60 dans des végétaux. Le comptage des poissons en amont et en aval de la centrale est éloquent : très forte diminution des carnassiers et augmentation des brèmes en aval. Ce qui n'empêche pas EDF d'affirmer que ses études « n'ont mis en évidence aucun évènement hydrobiologique qui soit directement imputable à l'exploitation nucléaire ».

Signalons que, mis à part une étude faite en 1997 pour le voisinage du complexe atomique de La Hague, aucune étude épidémiologique n'a été effectuée pour les secteurs de Golfech et des autres centrales nucléaires en France.

Terminons par deux autres informations données par *Stop Golfech*. Le 9 septembre 2010 un début d'incendie s'est déclaré dans des locaux électriques de la centrale et a nécessité le déclenchement du Plan d'urgence interne. Suite au volume d'eau évaporé par la centrale dépassant le seuil réglementaire, un « soutien d'étiage » supplémentaire de la Garonne⁽²⁾ pourrait « justifier » le projet du barrage-réservoir géant de Charlas. Ce projet pharaonique (110 millions de m³ d'eau stockés pour un devis de 300 millions d'euros) avait, avant le vote du SDAGE Adour-Garonne⁽³⁾, du plomb dans l'aile question financement (en particulier le Conseil Général de la Haute-Garonne s'était prononcé contre le projet). Or la nouvelle Loi sur l'Eau (la LEMA 2006) a réaffirmé « la nécessité de nouvelles ressources en eau ». Ainsi l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a fait savoir qu'elle était prête à financer (avec nos factures d'eau !) de nouveaux barrages-réservoirs. À l'heure où l'on parle d'économies budgétaires, des millions d'euros seraient engagés pour une maïsiculture irriguée en stagnation et pour une énergie nucléaire que l'on devrait pourtant, au plus vite, remplacer par des filières écologiques comme l'énergie éolienne, le biométhane et des hydrauliques subaquatiques.

Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE

⁽¹⁾ *Stop Golfech* revue semestrielle réalisée par VSDNG, 148, rue Gérard Duvergé – 47 000 Agen. Tél.05.53.95.02.92. Abonnement annuel : 8 euros minimum. Le rapport EDF de 2009 se trouve dans le n°66 de septembre 2010.

⁽²⁾ Si le débit de la Garonne à Lamagistère est inférieur à 85 m³/s, on fait appel au barrage de soutien d'étiage de Lunax-Gimone.

⁽³⁾ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SDAGE Adour-Garonne a été analysé dans *la Lettre du COPRAE* n°80 (juin 2010) et n°75 (janvier 2010).

QU'EST DEVENUE LA CLIP DU POLE CHIMIQUE DE TOULOUSE ?



Avant la catastrophe d'AZF de septembre 2001, le complexe chimique sud de Toulouse (les usines de l'Île d'Empalot et le site AZF de Grande Paroisse), était (en principe) surveillé par un SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels).

Cet organisme, équivalent à une Commission Locale d'Information (CLI), où le COPRAE était représenté, était malheureusement dépourvu de moyens. Ainsi il ne put pas diffuser à la population riveraine le PPI (Plan Particulier d'Intervention, ex Plan ORSEC) fournissant les mesures à prendre en cas d'accident majeur.

Après l'explosion de l'usine AZF, qui fit 31 morts et 13 000 blessés officiels, un plan de gestion du Pôle chimique sud de Toulouse fut engagé : décontamination du site de Grande Paroisse en ruines, forte diminution des activités des établissements de l'Île d'Empalot (Isochem/SNPE qui deviendra SME...), réhabilitation du

site de Braqueville (terrains vagues d'une ancienne poudrerie ayant fonctionné jusqu'en 1976) et sécurisation des ballastières de Braqueville comprenant quatre bassins renfermant des millions de tonnes de « poudre B » (nitro-cellulose). Une CLIP (Commission Locale d'Information et de Prévention), obligatoire pour les sites industriels soumis à la Directive européenne « Seveso » (c'était le cas des usines d'Empalot épargnées par l'explosion) fut créée. Le COPRAE y fut représenté, d'abord par une administratrice de notre Conseil, Danièle Blanchard, puis à partir de 2005 par moi-même. De son côté le SPPPI fut maintenu.

La CLIP, présidée par le Prof. Jean Mahenc, comprenaient des représentants d'associations d'environnement et comités de défense (Amis de la Terre, UMINATE, COPRAE, Collectif « Plus jamais ça », comité quartier « Croix de Pierre »...), des représentants des collectivités territoriales (Ville de Toulouse, Communauté d'Agglomération Grand Toulouse), de l'Administration (DRIRE, Préfecture), du Ministère de la Défense (DGA), des sociétés industrielles, des employés des entreprises... On peut dire que, durant quatre années, la Commission fonctionna convenablement en abordant les différents problèmes posés par les quatre sites soumis à un réaménagement (Empalot, Grande Paroisse, Braqueville où doit s'édifier un « Cancéropôle » et les ballastières). Personnellement, j'ai rendu compte des travaux de la CLIP et des informations recueillies⁽¹⁾.

La dernière réunion de la CLIP, à laquelle j'ai assisté, eut lieu le 30 juin 2008. Depuis, plus de convocation à une nouvelle réunion. Silence radio du secrétariat de la Commission. Une lettre a été adressée le 3 septembre dernier au directeur de la DRIRE pour une information précise. Aucune réponse à ce jour. Des rumeurs recueillies évoquent une décision de la DGA de ne plus « communiquer », alors que la CLIP devait suivre la décontamination des sols du site de Braqueville, la mise hors danger des ballastières, l'élaboration d'un nouveau PPI et d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) du pôle industriel d'Empalot...

La disparition d'une importante CLI sans aucun avis de l'Administration de tutelle (la DRIRE Midi-Pyrénées) est impensable. Mais le cas n'est pas unique. Le SPPPI semble avoir subi le même sort : sa dernière réunion, à laquelle participa la chargée de mission du COPRAE, remonte à novembre 2007... Une autre importante CLI de Midi-Pyrénées, dont j'étais membre, s'est également évaporée : c'est celle du complexe gazier Lussagnet-Izaute à cheval sur le Gers et les Landes⁽²⁾.

Une enquête officielle montre que les sites industriels, soumis à la Directive Seveso ; sont de moins en moins surveillés. Beaucoup de CLI ont disparu ou sont devenues symboliques. Il en est de même pour les CLI des sites nucléaires. La plupart de ces CLI existent bien encore mais elles sont entre les mains de promoteurs du nucléaire, les scientifiques « indépendants » en ayant démissionné (c'est le cas de la CLI de la centrale de Golfech en Midi-Pyrénées). Enfin les sites militaires, régis bien sûr par le « secret défense », sont dépourvus d'une CLI ou d'un CLIC⁽³⁾. Vous avez dit « démocratie participative » ?

Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE

⁽¹⁾ Actes du Colloque du COPRAE « Danger : sols pollués ! » de 2004 (actes publiés en oct. 2005) – *Lettre du COPRAE* n°53, février 2008.

⁽²⁾ Livre Blanc du COPRAE 2004, pages 96-100 – *Sud-Ouest Nature* (revue de la SEPANSO) n°139, février 2008 – *Lettre du COPRAE* n°59, août 2008.

⁽³⁾ Nouvelle appellation d'une CLI : le CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation). Changement en principe positif, le CLIC ayant une composition plus démocratique, mais guère de changement dans les faits. Ainsi la CLI du Pôle chimique de Toulouse était devenue un CLIC. Pour le complexe gazier Lussagnet-Izaute, les associations avaient réclamé la création d'un CLIC. Réponse du Ministère « de l'Ecologie » : les CLIC ne s'appliquent pas aux stockages de gaz...



RADIOACTIVITE DES EAUX DE BOISSON : LA CRIIRAD DENONCE UN VIDE JURIDIQUE

La CRIIRAD, laboratoire indépendant de recherche sur la radioactivité^(*), a adressé, le 6 mai 2010, une lettre à la Ministre de la Santé pour lui signaler les lacunes et les incohérences des mesures de la radioactivité des eaux de boisson.

La législation actuelle française fixe à 0,1 mSv/an (milliSievert par an) la dose maximale de radioactivité que chaque individu peut subir en un an. Or, même en consommant des eaux radiologiquement « acceptables », présentant une activité bêta globale résiduelle inférieure à 1 Bq/l (un becquerel par litre), le citoyen lambda peut encaisser une dose annuelle très supérieure. Par ailleurs les doses limite devraient être différentes pour les enfants : pour une même activité ingérée, un enfant de moins de un an reçoit une dose de rayonnement 17 fois supérieure à celle que reçoit un adulte.

La CRIIRAD montre aussi à la Ministre que certains radionucléides ne sont pas recherchés dans les eaux potables. C'est le cas du radon 222. Le laboratoire est en train d'analyser des eaux de distribution dans les départements 87, 07, 63, 42 et 19. Ainsi le captage de la commune de St-Sylvestre (87) présentait une eau chargée en radon avec une activité volumique de 1230 Bq/l. La DDASS, de son côté, avait trouvé des teneurs aussi fortes, mais ces analyses ne furent pas communiquées aux habitants, ni à la société de distribution.

Ceci révèle l'absence totale d'information de la part des services de l'Etat et du Ministère. « Sur le site internet du Ministère de la Santé sont publiés les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable, mais les données relatives à la radioactivité n'y figurent pas », écrit la CRIIRAD.

Notre opinion sur cette question. Dans la « concertation publique », qui dura plusieurs années, pour l'élaboration de la nouvelle Loi sur l'Eau (la LEMA) et ses schémas directeurs, beaucoup d'associations ont proposé et réclamé la diffusion de l'analyse complète de l'eau de distribution pour chaque réseau et sa figuration dans les factures d'eau. Cette analyse devrait comprendre les substances chimiques « naturelles » (les mêmes que celles figurant dans l'étiquetage des eaux en bouteille), la minéralisation totale (exprimée en mg/l et non en conductivité), les polluants éventuels (teneurs en nitrates et en pesticides, en particulier)... et l'évaluation de la radioactivité (radioactivité devant aussi figurer dans l'analyse des eaux en bouteille). Les Comités de Bassin et les Agences de l'Eau ne devaient pas tenir compte de ces souhaits des usagers et consommateurs. Encore une énorme lacune dans la LEMA...

Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE

^(*) CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité, 471, av. Victor Hugo - 26 000 Valence - tél.04.75.41.82.50

PESTICIDES ET QUALITE DES EAUX EN ADOUR-GARONNE DE 2006 A 2008

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a publié le bilan de la qualité des eaux superficielles dans le bassin Adour-Garonne, quant à la présence de pesticides, pour la période 2006-2008⁽¹⁾.

Si l'on suit le guide de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau recensant 44 substances dites « prioritaires », les stations dépassant les normes de ces substances sont peu nombreuses ; mais l'Agence de l'Eau fait remarquer que ce bilan « reflète mal la contamination des rivières du bassin par les pesticides. En effet, les molécules retenues dans l'évaluation de l'état chimique sont pour la plupart des molécules dont l'utilisation est interdite en France depuis 2003 et dont les normes de qualité sont peu contraignantes ».

Par contre, si on se base sur les molécules rencontrées dans les analyses, sur leur nombre, leur fréquence et leur teneur dans les eaux, la situation n'est guère brillante et ne s'est pas améliorée en trois ans. Les molécules les plus fréquentes sont l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate présent à 73 %), le glyphosate (marque commerciale « Roundup » : 45 %), le métolachlore (41 %), le zirame (fongicide utilisé dans les vergers : 32 %), le bentazone, le mancozèbe, l'acétochlore, l'atrazine (pourtant interdite depuis 2003), le diuron...

Si le seuil sanitaire d'une molécule toxique est de 0,1 µg/l (microgramme par litre) et le seuil d'un ensemble de molécules de 0,5 µg/l, on trouve des teneurs incroyables d'une matière active dans des échantillons : 13 µg/l pour le métolachlore, 3,2 µg/l pour l'atrazine, 1,44 µg/l pour le bentazone, 3,4 µg/l pour l'acétochlore, 4,5 µg/l pour le





carbofuran... Les records du nombre de molécules retrouvées se situent dans la vallée de la Garonne dans le secteur de Marmande : 30 à 40 molécules détectées...

Dans les Livres blancs du COPRAE et dans la Lettre du COPRAE nous avons à maintes reprises manifesté notre inquiétude quant à la persistance voire l'aggravation de ces pollutions, vu l'absence ou le peu d'efficacité des mesures nécessaires pour les supprimer ou tout au moins les restreindre. Nous avons, en particulier, dénoncé les demi-mesures de la LEMA, la nouvelle Loi sur l'Eau, et du Grenelle de l'Environnement⁽²⁾.

Signalons aussi qu'il avait été créé, pour Midi-Pyrénées, une sorte de commission de consultation et de propositions pour la lutte contre les pollutions aquatiques par les pesticides, le GRAMIP. Cet organisme, qui se voulait démocratique et ouvert aux associations de protection de la nature et de l'environnement et aux organisations agrobiologiques, devait aboutir et se résumer à un collectif de services de l'Etat qui, probablement, ne suscitera plus d'assemblées plénières, genre de processus similaire à celui des CLI (commissions locales d'information pour la surveillance des sites industriels et des ouvrages dangereux) évoqué dans la présente Lettre du COPRAE.

Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE

⁽¹⁾ « Qualité des eaux et produits phytosanitaires sur le bassin Adour-Garonne. Bilan 2006-2008 » : fascicule de 16 pages. Site net : www.eau-adour-garonne.fr

⁽²⁾ La portée limitée de la LEMA en Adour-Garonne : la Lettre du COPRAE n°75 (janvier 2010) et n°80 (juin 2010). L'efficacité douteuse des bandes enherbées dans l'absorption des pesticides : la Lettre du COPRAE n°82 (sept. 2010).

LE PHOTOVOLTAÏQUE « AU SOL » EN AVEYRON

La Lettre d'information d'*Action Environnement* d'octobre 2010 fait le point sur l'énergie solaire photovoltaïque « au sol » en Aveyron et exprime la position de l'association *Action Environnement*^(*) sur la question. Cette position rejoint celle d'autres organisations écologistes ou alternatives : pas de centrales solaires monopolisant des hectares de terres agricoles ou paysagères (voir la Lettre du COPRAE de septembre).

En Aveyron, la Préfecture, interpellée, a communiqué les « recommandations » de l'État : « Il convient d'être particulièrement attentif à la présence de terres agricoles, de l'environnement, du patrimoine naturel et paysager ». Le Parc naturel régional des Grandes Causses se montre « favorable uniquement sur les zones de type friches industrielles, décharges, délaissées d'autoroutes et de routes, anciennes carrières... » La Chambre d'agriculture est défavorable aux centrales au sol sur l'ensemble des zones agricoles et naturelles.

Dans le département 39 projets sont recensés correspondant à une superficie d'environ 1000 hectares. Parmi les projets : une centrale à St-Rome-de-Cernon (22 ha), une à Vaureilles (23 ha), une à Ste-Radegonde (25 ha), une à Lioujas (15 ha)...

Pour moi et pour d'autres écologistes, le problème des centrales solaires par panneaux photovoltaïques au sol ne se résume pas à l'occupation de terres agricoles ou d'espaces naturels. Des territoires délaissés et sans intérêt écologique sont assez nombreux en France pour accueillir des centrales solaires, comme, par exemple, les parcelles de la Forêt landaise dévastées par la tempête de janvier 2009 ou laissées en friches. En fait, l'énergie solaire photoélectrique à grande échelle est une technologie pas très rentable et peu écologique. Le coût des investissements et la durée de vie limitée des panneaux photovoltaïques rendent le kWh produit peu compétitif. La fabrication des panneaux (la Chine étant le principal producteur) et leur recyclage engendrent des pollutions. D'autres énergies renouvelables sont bien plus rentables, bien plus économiques, bien plus durables et bien plus écologiques : le biométhane, les hydrauliques subaquatiques et aussi les unités éoliennes si toutefois celles-ci sont bien pensées et bien situées...

Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE

^(*) Action Environnement : 7, rue de l'Auvergne – 12 000 Rodez. Tél.05.65.78.20.98.
Internet : <http://pagesperso-orange.fr/action-environnement>





EFFACEMENT DE SEUILS SUR LES COURS D'EAU : QUI SERAIT L'ANE DE LA FABLE ?

En application avec la Loi sur l'Eau (la LEMA 2006) et la Directive Cadre Européenne (la DCE 2000), une mesure de « restauration de la continuité écologique des cours d'eau » consisterait à « effacer » (on ne dit pas démolir) des seuils et des barrages jugés inutiles. Cette mesure était déjà inscrite dans la Loi sur l'Eau de 1992, mais elle fut très peu appliquée. Rares furent les vieux barrages à être effacés ; au contraire, des seuils parfois illégaux furent réalisés, seuils souvent dépourvus d'une échelle à poissons.

Une circulaire du Ministère de l'Ecologie etc. (le MEEDDM) du 25 janvier 2010, signée J.-L. Borloo et Chantal Jouanno, a été adressée aux services territoriaux de l'Etat et aux établissements publics, s'intitulant : « Mise en œuvre par l'Etat et les établissements publics d'un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ». Les premières personnes concernées par ce plan et interpellées sont... les propriétaires de vieux moulins à eau. Les responsables de la dégradation de la dynamique fluviale et de la qualité écologique des cours d'eau ne sont pas, en effet, les faiseurs de seuils pour l'irrigation, les destructeurs des ripisylves, les bétonneurs de rives, les assécheurs de bras morts et de zones humides et autres aménageurs « modernes », mais ceux qui restaurent des moulins hydrauliques anciens, moulins qui constituent un patrimoine historique, moulins qui, par leurs vannes et leurs chaussées, assurent une régulation des eaux, moulins qui, pour certains, ont été reconvertis en micro ou pico-centrales électriques. Une fédération nationale de sauvegarde des moulins^(*) a lancé une campagne de protestation avec une lettre-pétition adressée au MEEDDM.

Les pétitionnaires écrivent ceci au Ministre : « Monsieur le Ministre d'Etat, les propriétaires de moulins et ouvrages, et les usagers et amoureux de nos rivières, concernés au premier chef par la suppression envisagée de seuils hydrauliques, mais rarement invités et/ou écoutés aux réunions, vous demandent qu'une véritable concertation reprenant l'ensemble des paramètres puisse avoir lieu en remplacement du simulacre actuel, afin que le troisième patrimoine de notre pays ne soit irrémédiablement détruit, alors qu'il représente, pour notre futur et celui des générations à venir, une triple richesse inestimable dans les secteurs économique, touristique et énergétique. »

**Informations recueillies par Henry Chevallier
Secrétaire général du COPRAE**

(*) La FFAM : Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins. Site web : www.moulinsdefrance.org
Signature en ligne de la pétition intitulée « Le passé et le futur de nos rivières vivantes » sur [mesopinions.com](http://www.mesopinions.com)
<http://www.mesopinions.com/Le-pass%C3%A9-et-le-futur-de-nos-rivi%C3%A8res-vivantes--petition-petitions-e3c8327bfca6849905be6dd9e9052ead.html>

GRENELLE ENVIRONNEMENT, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TERRITORIALISATION

Le 14 septembre dernier, à Météo France, se tenaient deux réunions portant l'une sur le suivi du Grenelle Environnement en Midi-Pyrénées, l'autre sur le Plan National d'Adaptation au changement climatique. Le COPRAE, en tant que collectif d'associations pour la protection de l'environnement, assistait à ces deux rencontres.

ACTE 1 : SUIVI DU GRENELLE ENVIRONNEMENT

Intégrée dans une phase de concertation décentralisée, la réunion du 14 septembre rassemblait des représentants de l'Etat (DREAL Midi-Pyrénées et préfetures), de la Région, des départements et des APNE. Quelques acteurs professionnels étaient également présents. Le souhait de la DREAL Midi-Pyrénées, organisateur de cette réunion, était de « préfigurer la création d'un comité de suivi du Grenelle Environnement », a expliqué M. André Crocherie, Directeur de la structure.

Pour mener à bien l'ensemble des 268 mesures préconisées par le Grenelle, la DREAL propose donc de constituer un comité de suivi du Grenelle environnement composé sur la base d'une « Gouvernance à 5 » de la manière suivante :

- 5 collèges de 20 représentants chacun, se réunissant 2 fois/an
 - 1 collège collectivités locales
 - 1 collège de professionnels
 - 1 collège de syndicats
 - 1 collège d'associations
 - 1 collège de l'Etat
- 1 comité de suivi restreint composé de 5 représentants de chaque collège, assisté de groupes de travail thématiques.





Aucune information concernant ces "groupes de travail thématiques". Pas plus d'éléments non plus quant aux modalités de composition de ces collèges. Enfin, comme le soulignait Mme Frayssinet de l'association Les Amis de la Terre, on s'interroge évidemment sur l'objectif des réunions annoncées : « Les associations de protection de l'environnement ont souvent été sollicitées pour nourrir les débats et alimenter la réflexion sur les mesures environnementales. À ce jour, elles restent sans nouvelles de la plupart des projets sur lesquels elles avaient été interrogées. »

Les présentations de cette matinée sont accessibles en ligne sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées : http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5258

ACTE 2 : PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement climatique étant déjà sensibles et observables, l'État a inscrit l'adaptation de notre territoire à ces changements parmi ses priorités et confié aux experts du groupement interministériel sur l'évolution du climat (GIEC) la rédaction de recommandations pour l'adaptation nationale au changement climatique. Dans le cadre du processus de concertation, les collèges constitués en région ont travaillé à l'élaboration de recommandations en vue d'une adaptation de ces territoires au changement climatique.

Calquée sur l'organisation au niveau national, les groupes de travail constitué en régions ont traité :

- de thèmes transversaux : eau, biodiversité, santé, risques naturels,
- de thèmes sectoriels : agriculture-forêt, énergie, tourisme, infrastructures-cadre bâti,
- de la gouvernance, de la connaissance, de l'éducation et du financement

La réunion de concertation organisée ce 14 septembre à Toulouse avait donc pour objectif de présenter aux représentants de l'État, des collectivités, et des associations des trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les mesures d'adaptation au changement climatique à mettre en place localement.

Au vu des propositions formulées, aucune "révolution" dans notre gestion du changement climatique n'est à attendre ; la grande majorité des préconisations relevant tout simplement du bon sens. On retiendra néanmoins que l'ensemble des groupes de travail recommande l'amélioration de nos connaissances et l'enrichissement des données sur le long terme, ce qui implique un effort dans les domaines de la recherche fondamentale appliquée.

Nos attentes se tournent aujourd'hui plutôt vers les mesures concrètes qui seront engagées et la traduction dans le cadre législatif de ces recommandations. On s'interrogera notamment sur la traduction de certaines de ces propositions :

- Adapter la planification et les programme des agences de l'eau à la nouvelle donne climatique
- Améliorer le stockage de l'eau
- Renforcer la préparation à l'émergence de nouveaux organismes nuisibles et espèces envahissantes à la santé des végétaux

La vigilance des citoyens et de leurs associations doit se poursuivre.

Les exposés et l'ensemble des 202 recommandations présentées ce 14 septembre sont accessible en ligne sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées : http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5188

**Informations recueillies par Anne Courtet
Chargée de communication du COPRAE**

ACTUALITES EN BREF...

UN COMITE SCIENTIFIQUE POUR L'AGENCE DE BASSIN ADOUR-GARONNE

30 experts issus du bassin Adour-Garonne constituent le nouveau comité scientifique multidisciplinaire présidé par l'océanographe toulousaine Anny Cazenave. Sa mission : aider les gestionnaires de l'eau à prendre les mesures rendues nécessaires en termes d'adaptation, de prévention et de compensation face aux ruptures qu'imposeront les changements globaux.

Source : ladepeche.fr et eau-adour-garonne.fr

EDITION 2010 DU RAPPORT BIPE / FP2E



La FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau) publie, en partenariat avec le BIPE (Bureau d'information et de prévision économique), sa 4^e édition des données économiques, sociales et environnementales des services publics d'eau et d'assainissement en France.

Le document est à télécharger sur <http://www.fp2e.org/>



VERS UN BON ETAT DES MERS MEDITERRANEENNES ?

Le 1^{er} septembre, la Commission européenne a adopté le texte qui définit les critères et les normes méthodologiques à utiliser afin d'évaluer le bon état écologique. Onze descripteurs qualitatifs de l'environnement marin vont ainsi permettre aux Etats membres de rétablir un bon état écologique des mers européennes d'ici à 2020 : surveiller les populations de poissons et la qualité de leurs habitats, mesurer l'eutrophisation ou encore les contaminants, contrôler les déchets marins et identifier leur origine... Plusieurs indicateurs doivent encore être mis au point, notamment ceux liés aux impacts biologiques, aux microparticules ou à l'introduction d'énergie (sources lumineuses, électromagnétiques ou sonores sous-marines). Souhaitons que les critères identifiés atteignent leurs objectifs, à savoir, préserver les écosystèmes et l'exploitation durable des biens et services maritimes.

Source : journaldelenvironnement.net et actu-environnement.com

RETABLIR UNE GARONNE DYNAMIQUE

La communauté de communes du Saint-Gaudinois (CCSG) lance une opération de gestion de la Garonne et des zones humides associées sur les 21 communes qui composent son territoire. Objectif : retrouver une Garonne dynamique en lien avec ses zones humides, dépolluer les sites touchés et favoriser une réappropriation de la Garonne par les riverains. Le partenariat très large rassemble autour de la CCSG le SMEAG (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne), la CATZH Garonne (cellule d'assistance technique pour les zones humides), la Fédération des pêcheurs de Haute-Garonne, l'association "Les jardins du Comminges", la communauté de communes des trois vallées, EDF, l'Onema, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les services de l'Etat.

Source : lettre d'informations d'Adour-Garonne #7 septembre 2010

QUELLE TENEUR EN PCB ?

Sur le site www.pollutions.eaufrance.fr/pcb mis en place par l'Onema, chacun peut connaître les teneurs en PCB (polychlorobiphényles) de la plupart des rivières de France selon l'origine des poissons et la nature des sédiments.

Source : <http://www.pollutions.eaufrance.fr/pcb/>

1,5 million d'euros C'est le montant record de l'amende infligé, mercredi 6 octobre, par le tribunal correctionnel de Brest à l'armateur et au capitaine du Fast Rex, un bateau letton pris en flagrant délit de rejet illicite d'hydrocarbures dans le golfe de Gascogne.

Source : journaldelenvironnement.net

TOUT NOUVEAU, TOUT BIO !



Depuis le 1^{er} juillet 2010, tous les produits alimentaires biologiques préemballés au sein de l'Union européenne se voient apposer ce nouveau logo officiel et obligatoire. Sa présence sur l'emballage atteste du respect du règlement de l'Union Européenne sur l'agriculture biologique.

Source : www2.ademe.fr

REGENT : NON-LIEU CONFIRME

La cour d'appel de Toulouse a confirmé le non-lieu rendu le 30 janvier 2009 au bénéfice de Bayer et BASF dans l'affaire du pesticide Régent, accusé de provoquer une surmortalité des abeilles, a annoncé, lundi 6 septembre, la Confédération paysanne qui a ajouté qu'elle se pourvoierait en cassation contre la décision de la cour d'appel. Selon la Confédération paysanne et l'UNAF, tous deux plaignants dans cette affaire, en 2002 et 2003, 90 % de certaines ruches ont été éliminés quand les abeilles ont butiné des tournesols dont les semences avaient été enrobées de Régent.

Source : lemonde.fr

MÉTAL BLANC COUPABLE

Pour rappel, l'usine Métal Blanc avait obtenu, en 1997, l'autorisation de doubler sa production pour son activité de recyclage de batteries usagées. Dès 1998, des cas d'intoxication au plomb sont avérés, des enfants sont atteints de saturnisme et plusieurs éleveurs se plaignent de voir leurs animaux tomber malades. Le 21 septembre dernier, l'usine Métal Blanc a été condamnée pour pollution au plomb et mise en danger de la vie d'autrui. Le pourvoi en cassation formé par l'entreprise a finalement été rejeté par la chambre criminelle de la cour de cassation, confirmant par là-même l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 15 septembre 2009 condamnant Métal Blanc à une amende de 100.000 euros.

Source : journaldelenvironnement.net

LES ECO-ARTISANS PRESENTS SUR LA TOILE



La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a lancé officiellement le 4 octobre dernier un site internet dédié à la marque ECO Artisan®. Conçu pour guider et accompagner le particulier depuis la conception de son projet jusqu'à la réalisation finale des travaux en passant par leur financement, le nouveau site internet eco-artisan.net a pour objectif de mettre directement en relation les particuliers avec les artisans spécialistes des économies d'énergie les plus proches de chez eux.

Le site des ECO-Artisans est à visiter sur <http://www.eco-artisan.net/>

EXTRACTIONS DE ROCHES ILLEGALES EN AVEYRON

Lors des deux dernières séances de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), réunie en formation "Carrières" (ex - Commission départementale des carrières), plusieurs affaires d'extraction illégale de roches et de blocs calcaires sur le causse Comtal, dans les communes de Muret-le-Château, de Sébrazac, de Bozouls et d'Espalion ont été examinées. C'est ce qu'a révélé l'association Action-Environnement, membre de cette commission. Trois entreprises de travaux publics de Villecomtal, Bozouls et Luc-la-Primaube ont été prises en flagrant délit par l'Unité territoriale Tarn-Aveyron de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Faites sans étude d'impact, sans se préoccuper de la richesse biologique, paysagère ou archéologique des lieux et parfois non suivies de la remise en état des terrains excavés, ces exploitations portent un préjudice évident à l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit de milieux naturels particulièrement riches et fragiles, comme les ZNIEFF de type 1 ou de type 2, ce qui est le cas du causse Comtal.

Plus d'informations sur le site d'action-environnement >
Nos actions : action-environnement.pagesperso-orange.fr

EN SAVOIR PLUS SUR L'ÉCO-VOLONTARIAT



Pour expliquer au grand public et aux institutions ce qu'est l'éco-volontariat et faciliter l'accès aux actions proposées en France métropolitaine et

dans les DOM-TOM, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et l'association À Pas de Loup, des volontaires pour la nature, ont lancé la première plateforme Internet entièrement dédiée à l'éco-volontariat.

Rendez-vous vite sur www.jagispourlanature.org

AMIANTE : DELAI DE PRESCRIPTION AUGMENTÉ



Le délai de prescription pour les demandes d'indemnisation des victimes de l'amiante a été allongé de 4 à 10 ans dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011 présenté par le ministère du budget.

Source : journaldelenvironnement.net

UNE BANQUE ETHIQUE A TOULOUSE

La banque éthique La Nef a annoncé vendredi 24 septembre la création d'une délégation régionale à Toulouse. Née en 1988, cette société financière investit l'épargne de ses 26 000 sociétaires « dans des projets qui ont une plus-value environnementale, sociale ou culturelle » : auberge de montagne au-dessus de Bagnères-de-Luchon, boulangerie bio dans l'Aveyron, école Montessori à Labège, système d'autopartage Mobilib à Toulouse... les projets en Midi-Pyrénées sont nombreux. Pour les particuliers, des prêts à partir de 4 000 euros financent l'éco-construction et l'éco-rénovation, l'équipement en matériaux d'isolation ou l'installation d'une pompe à chaleur.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur lanef.com

Créée en mars 2009, la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Mobilib a ouvert sa 10^e station de location de voitures, rue de Tivoli, et compte désormais 350 adhérents.
Source : La Dépêche du Midi

IL EST INTERDIT D'INTERDIRE L'ÉOLIEN !

L'association France Energie Eolienne a obtenu l'annulation en première instance d'un document de travail de la préfecture identifiant des zones interdites à l'éolien sur le territoire du département de la Somme. Le préfet avait en effet rédigé un document intitulé « schéma paysager éolien 80 » dans lequel étaient définies des distances d'éloignement entre les parcs éoliens, des hauteurs maximales des mâts, et des espaces peu propices, modérément propices et plutôt propices à l'éolien. Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le préfet à déterminer par voie réglementaire des zones au sein desquelles l'implantation d'éolienne serait interdite.

Consultez l'arrêt du tribunal administratif d'Amiens du 1^{er} juin 2010, n°0802458 sur environnement-online.com

REVERBERE ET SOLAIRE

Les services techniques de Toulouse ont mis au point un nouveau type de réverbère alliant panneau solaire et photodétecteur. Une douzaine de ces lampadaires "verts" est en test le long de la piste cyclable de Langlade. Ce réverbère solaire "100 % toulousain" est innovant car il intègre un détecteur de présence et une lampe à led de 2 watts qui éclaire le sol en permanence. C'est un investissement (5.000 euros le réverbère) qui entre dans une logique de réduction de la consommation énergétique.

Source : La Dépêche du Midi

40 % de la superficie de l'UE est couverte de forêts ! C'est ce que révèle LUCAS, la plus vaste enquête harmonisée sur les sols jamais réalisée dans l'UE. Première étude du genre réalisée par l'Union Européenne, le document rassemble des données sur l'utilisation des sols dans ses pays membres et nous apprend aussi que l'espace utilisé à des fins résidentielle, commerciale ou industrielle représente aujourd'hui 10 % du sol européen.

Source : Enquête sur la couverture et l'utilisation des sols - Eurostat à télécharger sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

1 million

C'est le nombre de signataires européens de la pétition lancée par Greenpeace et Avaaz qui réclame la suspension de toute nouvelle autorisation d'OGM en Europe, tant que les procédures d'évaluation de ces OGM n'auront pas été revues. La pétition exige notamment un « organisme éthique et indépendant » pour évaluer l'impact des OGM.

Source : journaldelenvironnement.net

DEUXIEME APPEL A PROJETS BIOMASSE DE L'ADEME

Dans le cadre du 2^e appel à projets biomasse du Fonds chaleur, l'Ademe a sélectionné 31 projets pour un total d'aides de près de 78 millions d'euros. Un nouvel appel à projet est d'ores et déjà lancé.

La structuration de la filière d'approvisionnement est un des objectifs des appels à projets biomasse de l'Ademe. Ainsi, le cahier des charges impose que les projets faisant appel à une ressource externe en biomasse utiliseront 70% de plaquettes forestières provenant, pour plus de la moitié, de forêts gérées durablement. L'Ademe estime que cela représentera une demande d'environ un million de tonnes par an de bois certifié par le *Forest Stewardship Council* (FSC) ou le *Program for endorsement of forest certification schemes* (PEFC).

La phase de candidature pour le 3^e appel à projets BCIAT se déroulera jusqu'au 1^{er} février 2011. La diffusion des résultats et la notification des propositions d'aides auront lieu en juillet 2011, après analyse, mise en concurrence et sélection des projets.

Plus d'informations sur www2.ademe.fr

SYNTHESE SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le ministre de l'Ecologie a rassemblé en une seule et même circulaire l'ensemble des règles méthodologiques applicable à la prévention des risques technologiques. Objectif : lisibilité et unification. La totalité des instructions ministérielles applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 sont désormais regroupées en un seul document de 120 pages.

Source : actu-environnement.com

ANIMAUX CLONES ET ALIMENTATION

L'autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a publié vendredi 17 septembre une déclaration scientifique sur le clonage des animaux qui confirme les conclusions de ses précédents avis de 2008 et 2009. « Concernant la sécurité des aliments, rien n'indique qu'il existe des différences entre la viande et le lait des clones et de leur progéniture et ceux des animaux issus d'une reproduction conventionnelle », estiment les experts de l'Efsa.

Source : efsa.europa.eu et journaldelenvironnement.net

FREIN SUR LES SUPPRESSIONS DE VOIES FERREES

La Cour administrative d'appel de Lyon a rendu, début septembre, un arrêt qui annule, à la demande de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) une autorisation délivrée par Réseau ferré de France au Département de l'Isère pour l'aménagement d'un croisement routier nécessitant la dépose d'une voie ferrée. La Cour ajoute qu'en pratiquant ainsi, R.F.F. s'est rendue coupable d'un "détournement de procédure" dans le but de s'affranchir des règles imposées pour un déclassement, et notamment la consultation des Régions. Désormais R.F.F. devra, soit exiger des aménageurs routiers des passages dénivelés, soit procéder au déclassement de la ligne avec l'accord de la Région. "Ce qui garantira que des lignes que les Régions souhaitent à terme rouvrir, ne soient plus détruites en catimini", estime la FNAUT.

Source : actu-environnement.com

OGM ET NON-OGM : DISTANCES DE SECURITE

Un rapport européen publié lundi 27 septembre préconise la mise en place de distances de sécurité et la séparation des lieux de stockage des semences des cultures conventionnelles ou biologiques et des cultures génétiquement modifiées. Le document des « meilleures pratiques », élaboré par le Bureau européen sur la coexistence (ECoB) propose ainsi de les séparer de 15 à 50 mètres pour réduire la pollinisation croisée et limiter le taux d'OGM dans les aliments conventionnels à moins de 0,9 % (seuil réglementaire pour l'étiquetage). Des distances supérieures (100 à 500 m) sont recommandées pour atteindre le taux de 0,1 % (considérée comme la limite de détection).

Reste encore à prendre en compte les éléments révélés par une étude publiée dans la revue PNAS, à savoir la présence, à très faible concentration, de la protéine insecticide Cry1Ab synthétisée par un maïs GM dans 13 % des ruisseaux analysés dans l'Indiana (Etats-Unis), une grande région de culture de cet OGM, 6 mois après la récolte. Une incertitude persiste quant à l'activité résiduelle de cette protéine, estiment des chercheurs de l'Inra cités par le Figaro.

Le document « Report : best practice for cultivation and coexistence of GM maize » est à consulter en anglais sur http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=1410&obj_id=11640&dt_code=NWS&lang=en

ANIMATIONS / RENCONTRES

JOURNÉES DE LARRAZET (82) - "L'HOMME ET L'ANIMAL"

Les 6 et 7 novembre 2010 – Larrazet (82)



Les Journées de Larrazet 2010, organisées par la Maison de la Culture de Larrazet seront consacrées à « L'homme et l'animal ».

« Depuis l'aube de l'humanité, l'animal est au cœur de la vie, de l'imaginaire et des préoccupations des hommes. Et si tout semble démontrer que rien n'a changé sur ce point, c'est peut être le seul invariant. Car pour le reste la nature du lien entre l'homme et l'animal se réinvente et se transforme sans cesse tout au long de l'histoire. (...) » Alain DAZIRON

Historiens, universitaires, journalistes, chercheurs, philosophes, juristes, chasseurs, vétérinaires... La diversité des regards et des points de vue reste le point fort de ces Journées de Larrazet. Comme le rappelle M. Daziron : « Nos journées donneront à voir la palette des savoirs, des expériences, des regards et des sensibilités. [...] Notre démarche sera de faire entendre (à défaut de la faire partager) la raison de l'autre en éclairant les convergences et

les discordances. Et par là même de toucher du doigt ce qui joue aujourd'hui dans les représentations du vivant, du sauvage et de l'animal. »

Renseignements, inscriptions et réservations publications : Maison de la Culture 82500 Larrazet
au 06.82.49.12.04 - E-mail : adaziron@wanadoo.fr

Entrée libre et gratuite au forum - Repas : 14 € (réservez à l'avance)

"ECOMATERIAUX : CONSTRUIRE DURABLEMENT EN MIDI-PYRENEES ?"

Du 30/09/2010 au 26/11/2010 de 9h-12h30 / 14h-18h à la Maison de l'Environnement, 14 rue de Tivoli à Toulouse

Aujourd'hui le secteur de la construction doit intégrer les principes du développement durable. De la mise en chantier à la déconstruction, il faut se préoccuper d'économiser les ressources naturelles, de limiter les émissions de gaz à effet de serre (lors de la fabrication et du transport notamment) et veiller à la santé des artisans et des occupants.

Cette exposition, très complète, détaillée, technique, traite de la prise en compte des enjeux environnementaux (impacts environnementaux, impacts sur la santé, analyse du cycle de vie d'un matériau, énergie grise...) à la réalisation concrète de projets d'éco-construction au travers d'exemples en passant par les étapes de réalisation d'une maison : gros œuvre, second œuvre, finitions.

Visite gratuite en autonomie, sur inscription préalable pour les groupes, dans la limite des places disponibles, au 05 34 31 97 00 ou sur internet.

A VOIR, A LIRE...

PROJECTION DU FILM « DES BETES ET DES HOMMES »

Mardi 16 Novembre 2010 de 19h - 21h30 à la Maison de l'Environnement Midi-Pyrénées, 14 rue de Tivoli Toulouse



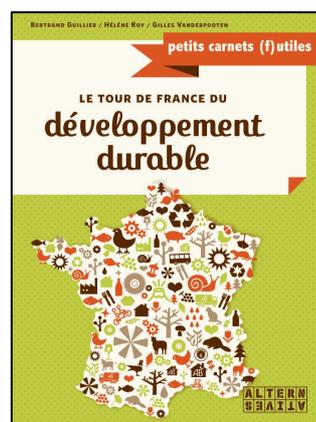
Projection en présence du réalisateur Michel TONELLI et avec deux intervenants : Sophie Bobbé, anthropologue, et Farid Benhammou, géographe de l'environnement.

On les pensait définitivement disparus ou moribonds. Mais voici qu'ils reviennent en France. L'ours, le lynx et le loup, trois prédateurs qui regagnent désormais les territoires occupés par les hommes. Alors, de nouveau, ils sont confrontés à ceux qui les avaient, jadis, pourchassés et éradiqués. Ce film nous propose de parcourir nos territoires sur la piste de ces animaux, et d'observer dans leur sillage la réaction des hommes et des femmes qui les côtoient.

Activité gratuite sur réservation préalable, dans la limite des places disponibles, au 05 34 31 97 00 ou sur maison-environnement-midipyrenees.fr

LE TOUR DE FRANCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

de B. Guillier, H. Roy et G. Vanderpooten



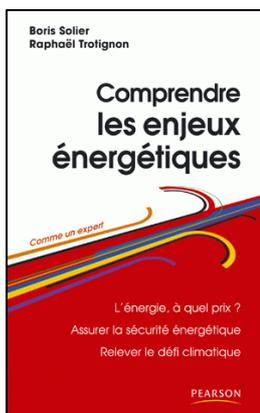
Agriculture, éco-habitat, énergies vertes, biodiversité, économie sociale et finance solidaire, insertion, commerce éthique et équitable, finance solidaire... Trois étudiants ont sillonné l'Hexagone à la rencontre d'individus et d'entreprises animés par la volonté de donner du sens à la notion récente mais déjà galvaudée de "développement durable".

Leur objectif : découvrir et faire connaître 30 réalisations concrètes, porteuses de solution, et mises en œuvre à l'échelle locale.

Tour de France du Développement Durable de Bertrand Guillier, Hélène Roy et Gilles Vanderpooten - Éditions Alternatives - 136 pages - ISBN : 978-286227-655-7 - 9,90 €

L'ÉNERGIE A QUEL PRIX ? COMPRENDRE LES ENJEUX ÉNERGETIQUES

de B. Solier et R. Trotignon



C'est un fait : la prospérité de nos sociétés repose sur une utilisation massive d'énergie. Aujourd'hui, 80 % de nos besoins sont couverts par le pétrole, le gaz et le charbon. Une synthèse claire et accessible sur les enjeux énergétiques liés à la raréfaction des ressources et au changement climatique.

Comprendre les enjeux énergétiques de Boris Solier et Raphaël Trotignon - Éditeur : Pearson - 120 pages - ISBN-13 : 978-2-7440-6455-5 - Prix public : 9,95 €

GLOBAL MAG, LE MAGAZINE DE L'ENVIRONNEMENT D'ARTE

du lundi au jeudi à 13h30



Le programme de 26 minutes présenté par Emilie Aubry, journaliste à LCP Assemblée Nationale, propose de dresser le bilan de santé de la planète. Afin d'apporter un regard

neuf sur la globalisation de notre environnement, reportages et investigations viennent appuyer les images satellites et animations qui défilent sur l'écran transparent nouvelle génération d'Emilie Aubry.

Vous êtes militant écologiste, blogueur à la plume verte ou simple citoyen engagé ? Envoyez vos vidéos (témoignages, films ou reportages) sur <http://www.capatv.com/eco-respondants/>

INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT

Demandes d'autorisation – Conclusions Enquêtes publiques

Date	Objet	Société	Commune(s) concernée(s)	Date des permanences	Horaires
17/09/2010	Demande d'autorisation d'exploiter, aux fins de régularisation, un atelier d'impression, des installations de réfrigération/compression et un atelier de traitement et développement de surface photosensible	Société GROUPE LA DEPECHE DU MIDI	Avenue Jean Baylet à TOULOUSE	18/10/2010 27/10/2010 04/11/2010 09/11/2010 19/11/2010	14h00 - 17h00 14h00 - 17h00 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 14h00 - 17h00

INFORMATIONS – COMMUNIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE DATE DU 11 SEPTEMBRE 2010 DE JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL REÇU AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
LES ROUTES, LES TRANSPORTS COLLECTIFS, LE FRET FERROVIAIRE ET L'EAU

Jean-Louis CHAUZY, Président du CESR Midi-Pyrénées a été reçu par trois conseillers de Jean-Louis BORLOO sur le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) rendu public le 13 Juillet et soumis au débat avant le vote par l'Assemblée Nationale en Décembre 2010 et les réserves d'eau.

Ce schéma fixe les orientations en matière de transport pour les vingt prochaines années et devrait être doté de 170 milliards d'euros, sans que l'on puisse savoir exactement à ce jour les sources de ce financement.

Jean-Louis CHAUZY a eu confirmation que les Programmes de Modernisation des Itinéraires Routiers qui ont été signés pour la période 2009/2014 pourraient être poursuivis après s'il le fallait pour achever les liaisons, cela concerne notamment la RN88 pour la liaison depuis Rodez à l'A75 (Séverac-le-Château), mais aussi Toulouse-Auch... l'A20 après Ax-les-Thermes.

Jean-Louis CHAUZY a proposé que la ligne historique Paris-Limoges-Toulouse qui fait l'objet de négociations entre le président de la SNCF les présidents des trois régions avec l'appui d'un travail réalisé par les trois CESR, soit inscrite dans le schéma national pour les transports de voyageurs mais aussi pour le fret. Le conseiller du Ministre s'est déclaré intéressé par cette proposition et a souhaité connaître le rapport des CESR.

Le projet de Nouvelle Traversée des Pyrénées est bien inscrit dans le schéma au titre des ouvrages qui pourraient démarrer en 2020, le seul itinéraire connu à Paris est celui par les Hautes-Pyrénées (Lannemezan, Arreau). Il n'y a pas de projet en Ariège, ni en Haute-Garonne. Il appartiendra au Groupement Européen d'Intérêt Économique créé par les deux États espagnol et français de gérer les études, les choix de l'itinéraire et de proposer un montage financier avec l'Europe. Nous avons dix ans pour nous préparer.

Enfin, l'entretien s'est terminé sur les questions de l'eau, Midi-Pyrénées qui doit se préparer à accueillir dans les vingt prochaines années près de 500 000 habitants ne peut continuer à gérer la pénurie alors que cette région est entourée de châteaux d'eau, le Massif Central et le Massif des Pyrénées.



Le Ministère de l'Écologie soutiendra des projets de nouvelles réserves d'eau. Il appartient aux collectivités de prendre leurs responsabilités, il faut qu'un maître d'ouvrage porte le ou les projets.

Les projections démographiques et la nécessité de maintenir et diversifier l'économie de cette région obligent à prendre les décisions nécessaires pour développer les pratiques d'économie de la ressource, d'amélioration de la qualité de l'eau et la création de nouvelles réserves. Tous les départements, bassins de Midi-Pyrénées et du Sud-Ouest sont concernés.

Il est urgent de décider.

Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique et Social Régional

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF CONTRE LE PROJET DE LIGNE THT COTENTIN-MAINE ET CONTRE L'EPR DU 25 SEPTEMBRE 2010 - DEBOULONNAGE SUR UN PYLONE D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION (THT) DANS LA MANCHE, CONTRE LES PROJETS EPR DE FLAMANVILLE ET THT COTENTIN-MAINE

Isigny-le-Buat, département de la Manche, sur la ligne THT existante Flamanville-Domloup

Nous étions plus d'une centaine à participer à cette action de désobéissance civile. La présence policière était assez importante, mais le nombre, la détermination et la solidarité des personnes présentes a permis de rejoindre le pylône sur lequel quelques boulons ont été dévissés.

Des banderoles ont été accrochées au pylône : « Stop à la ligne THT », « Stop-EPR » et « À quoi ça tient ? »

Un agent de RTE tentait, avec un mégaphone, de nous dissuader « d'altérer ce support du transport de l'électricité ». Il a été éconduit en dehors du champ comme quelques policiers et gendarmes qui ont été gentiment éloignés du pied du pylône.

Mais nous n'avons pas oublié que ces personnes n'étaient pas l'enjeu de l'action. Le message était celui d'une population qui affirme collectivement une opposition à ces projets EPR et THT, malgré le mépris affiché par l'État et les industriels.

Cette action a eu lieu suite à la signature par le gouvernement de la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de ligne THT Cotentin-Maine indissociable du projet EPR en cours de construction à Flamanville.

Les recours légaux engagés contre la DUP n'étant pas suspensifs, et l'Etat et les industriels affichant un mépris de plus en plus choquant, les actions de désobéissance civile nous apparaissent justifiées et ne manqueront pas de se multiplier.

Visionnez le reportage de France3 Basse-Normandie sur <http://blip.tv/file/4169109>

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2010
PENLY 3 : GDF SE RETIRE. UN PREMIER PAS VERS L'ABANDON DE L'EPR ?**

Selon le quotidien *Les Échos*, GDF-Suez se retirerait du projet de réacteur EPR à Penly (Seine-Maritime). Son PDG, Gérard Mestrallet, ne supporterait pas de devenir simple investisseur, et non plus co-exploitant de l'EPR, et il refuserait de financer son concurrent, EDF SA. Les rivalités entre les différents acteurs du nucléaire s'exacerbent de plus en plus. Elles sont le signe de la crise de la filière.

Toutefois, pour le Réseau "Sortir du nucléaire", la décision de GDF vient aussi confirmer l'absence de viabilité de l'EPR, un réacteur hors de prix et impossible à construire. D'ailleurs, même le rapport Roussely préconise d'abandonner ce projet.

GDF-Suez était censé financer la construction de Penly 3 à hauteur de 33 % (conjointement avec Total). Le projet serait-il toujours économiquement viable sans GDF ? L'État fera-t-il financer encore davantage cette folie dangereuse par les contribuables ?

Gouffre financier, impasse technologique, l'EPR est surtout extrêmement dangereux. Il faut donc espérer que ces dernières annonces permettront l'abandon définitif de l'EPR, à Penly, à Flamanville et Olkiluoto (Finlande). Pour le Réseau "Sortir du nucléaire", il s'agirait d'une première étape pour envisager enfin un futur sans nucléaire.

Contact presse : François Mativet 06 03 92 20 13

POUR NOUS CONTACTER :

Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement, 14 rue de Tivoli, 31000 Toulouse

Tél. : 05 34 31 97 38 - Portable : 06 88 32 87 52 - Fax : 05 34 31 97 61 - Email : coprae@club-internet.fr

Association Régionale reconnue d'intérêt général pour son activité de défense de l'environnement

Pour tout renseignement concernant les manifestations ou informations de cette lettre, vous pouvez contacter **Anne Courtet**, chargée de communication du COPRAE.

